



HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REPONSES AUX QUESTIONS et ERRATUM

PERSONNE PUBLIQUE : HPR Bullion

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : M. Christophe DESIX

OBJET DE LA CONSULTATION :

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES FAMILLES

REMISE DES OFFRES : Le 22 avril 2016 à 16h00

REPONSES AUX QUESTIONS

QUESTION 1 :

« La visite des lieux est-elle obligatoire »

Cf article 8.2 du RC : La visite des lieux est non obligatoire

QUESTION 2 :

« Les salles de bain de type « mixte de chez Baudet » ne sont plus fabriquées. Avez-vous une autre référence ? »

Vous pouvez prendre en référence le modèle de type « studio de chez Baudet » ou techniquement équivalent

QUESTION 3 :

« Le fournisseur LEGALLAIS ne connaît pas la référence 519949 pour le cylindre. Auriez-vous une autre référence ? »

Il s'agit de la référence du plan organigramme

QUESTION 4 :

« Le CCTP du lot 12 Plomberie indique à la page 46 que le lot Menuiseries intérieures est redevable de miroirs. Notre CCTP ne fait pas état de ce type de prestation. Pouvez-vous me confirmer que conformément à notre CCTP nous ne devons pas de miroirs ? »

Les miroirs sont à prévoir par le lot menuiseries intérieures.

QUESTION 5 :

« Article 07.2.2.2 1 et 07.2.2.2 2 Porte âme alvéolaire des chambres : La notice de sécurité prévoit à l'article PE29 page 4 un ferme-porte pour les portes des chambres. Confirmez-vous que de ce fait les 15 portes des chambres possèdent un ferme-porte ? »

La commission de sécurité a classé les chambres en habitation 1ère famille , par conséquent la réglementation n'exige pas que les portes de chambres soient équipées de ferme-porte.

QUESTION 6 :

« Article 07.2.6 Equipements d'occultations : De quelle manière souhaitez-vous la mise en œuvre des tringles et rideaux ? C'est-à-dire de mur à mur de la pièce ou bien seulement devant chaque baie ? »

Prévoir des stores ponctuels.

QUESTION 7 :

« En effet, dans le cahier des charges préparé par BE Delage&Couliou , il y a une phrase « l'entreprise devra prévoir dans son marché deux licences par borne WIFI mise en œuvre ». En conséquence, je souhaite savoir si sur votre installation existante vous avez un contrôleur Wifi centralisé ? Si c'est le cas, sauriez-vous me donner le modèle et dire pour combien de bornes est-il prévu et combien de bornes y seront connectées au moment de rajout de 11 bornes en projet ? »

Oui l'installation existante possède 2 contrôleurs WIFI centralisés (mode actif/actif). Chaque contrôleur WIFI est capable de gérer environ 60 bornes. En cas de panne d'un des contrôleur, toutes les bornes devront se raccrocher au contrôleur restant. Par conséquent, l'installation ne pourra supporter que 60 bornes au plus. Actuellement, il y a 40 bornes de connectées.

L'adjonction de licences se fait par pack de 12 licences et il faut prévoir des licences sur chacun des contrôleurs.

Le modèle des contrôleurs WIFI est HP 830 24 P.

Le modèle des bornes AP est HP 425 WW

ERRATUM

Sur le plan de principe d'installation de chantier, la clôture de chantier située entre le pavillon Guérin et la future maison des familles intègre la chaussée. Cet accès devra rester libre afin de permettre la circulation sur cette voie.